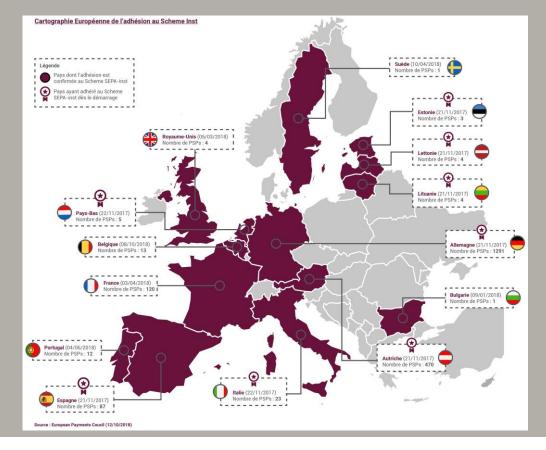
# INSIGHT

### INSTANT PAYMENT

### ETAT DES LIEUX & PERSPECTIVES

#### Un decryptage de l'instant payment par Sia Partners



Le paiement instantané, entré en vigueur le 21 novembre 2017, est l'une des initiatives des autorités européennes qui vise à favoriser l'intégration du marché des paiements et à fluidifier les échanges commerciaux dans la zone européenne.

Depuis son lancement officiel, le paiement instantané connait un beau succès et suscite un réel intérêt de la part des acteurs bancaires de la zone européenne.

Quel en est l'historique ? Quels en sont les mécanismes et les avantages ? Qui sont les principaux acteurs bancaires européens et français à l'avoir adopté ? Quels enjeux et perspectives d'avenir pour ce nouvel instrument de paiement ?

### Qu'entend-on par paiement instantané?

Face à la digitalisation des échanges et l'utilisation de plus en plus du temps réel, la Banque Centrale Européenne (BCE), sur demande de l'Euro Retail Payments Board (ERPB), a invité les prestataires de services de paiement européens, réunis au sein du Conseil européen des paiements (EPC), à élaborer un moyen de paiement instantané pan-européen et opérationnel à horizon de novembre 2017.

Lancé à l'échelle européenne en 2015 et inscrit la même année en France dans la stratégie nationale des moyens de paiement, le Paiement Instantané est une solution de paiement électronique, hautement disponible et permettant un virement quasi-instantané du compte bancaire du payeur à celui du bénéficiaire permettant une réutilisation immédiate des fonds.

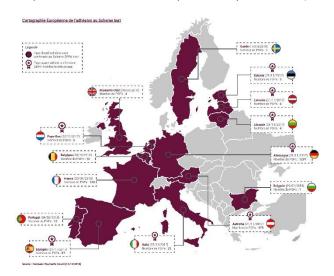
Le but visé étant, à terme, un déploiement de cet instrument de paiement à l'échelle des 34 pays de la zone SEPA, afin d'harmoniser les initiatives disparates de certains pays européens et donner ainsi une réalité au marché unique européen.

Pour atteindre cette cible, les principaux challenges annoncés sont, entre autres, la bonne définition des règles et standards de fonctionnement de ce nouveau moyen de paiement mais également de réussir la délicate transition de la théorie à la pratique pour les acteurs de marché qui ambitionnent, à terme, de proposer ce service.

En novembre 2016, après plus de deux années de travail, l'EPC crée le « SEPA Instant Credit Transfer

Scheme » ou « SCT Inst Scheme » pour les paiements instantanés pan-européens. Cette harmonisation des règles au sein de la zone SEPA répond notamment aux risques de fragmentation induits par différentes initiatives domestiques prises par certains pays en matière de paiements instantanés, comme la Grande-Bretagne, le Danemark, la Pologne et la Suède par exemple.

A terme, toutes les banques européennes pourront désormais proposer ce système unifié, à condition qu'elles aient adhéré au scheme SCT Inst. et fait évoluer leur offre et leurs systèmes d'information en conséquence (notamment les infrastructures de paiement, la tenue de compte en temps réel, etc...).



#### Comment ça marche?

Conformément au recueil de règles « Scheme Rulebook » publié le 30 novembre 2016 par le Conseil Européen des Paiements (EPC), le paiement instantané repose sur un dispositif transactionnel hautement disponible et sécurisé mettant en lien les banques du payeur et du bénéficiaire. La possibilité est ainsi donnée aux acteurs bancaires et prestataires de services de paiement (PSP) d'adhérer ou non au « SCT Inst Scheme » comme simple bénéficiaire ou comme donneur d'ordre et bénéficiaire.

Le paiement instantané tel que défini doit respecter entre autres les critères suivants :

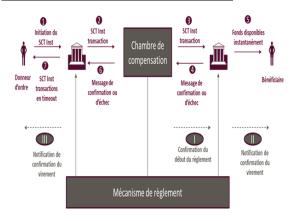
- 1. Libellé en euros.
- 2. Pan-européen (comptes du payeur et du bénéficiaire domiciliés dans la zone SEPA).
- 3. Disponible 24H/24, 7J/7 et 365J/an.
- 4. Irrévocable et limité à 15 000 euros au démarrage avec crédit du bénéficiaire en 10s.

Les premiers cas d'usage identifiés permettraient, d'une part, aux payeurs d'initier ces virements depuis le site de leur banque ou depuis leur application mobile bancaire en choisissant le mode instantané et, d'autre part, d'identifier les bénéficiaires par des facteurs d'identité variés tels que le numéro de téléphone mobile converti en IBAN par la banque, l'ID QR code ou le dialogue NFC pour des paiements mobile.

Indépendamment du cas d'usage, un ensemble de mesures et contrôles temps réel devraient être mis en place tout au long du parcourt client et la chaine de traitement pour détecter et limiter la fraude sur ce nouveau moyen de paiement :

- 1. Authentification forte obligatoire
- 2. Temporisation de tiers nouvellement ajoutés
- 3. Outils d'analyse comportementale temps réel
- 4. Outils de scoring des transactions
- 5. Gestion des listes blanches/noires
- 6. Système d'alerte temps réel

Principes de fonctionnement du paiement instantané



- Le DO (Donneur d'Ordre) initie le paiement instantané. La banque du DO procède à toutes les vérifications. Une réservation est effectuée sur le compte du DO et ajoute un horodatage (UTC).
- 2 La transaction est envoyée au CSM de la banque du DO. Cette opération permet de réserver les fonds pour un règlement immédiat.
- 3 Le CSM du DO envoie la transaction au CSM du bénéficiaire, qui vérifie si le paiement instantané peut être appliqué au compte du bénéficiaire.
- La banque du bénéficiaire notifie son CSM qu'elle peut ou non créditer le bénéficiaire.
- Si le message est positif, et si le CSM a bien reçu l'information du message 4 et en informe la banque du bénéficiaire, cette dernière peut mettre les fonds à disposition immédiatement.
- 6 Le CSM de la banque du DO l'information du succès ou de l'échec de la transaction, d'après le message reçu en étape 4.
- En cas d'échec de la transaction, la banque DO informe son client. Le montant bloqué est relâché.

#### Quels sont les avantages de l'IP?

L'Europe et la France notamment font face depuis quelques années à un déclin de l'utilisation du cash, porté en partie par l'accélération du paiement sans contact qui a dépassé en 2017, en France, le milliard de transactions, soit près de 5% des transactions scripturales. Cette dynamique est due pour partie à la mise à disposition des utilisateurs de nouveaux moyens de paiement dématérialisés, commodes et sécurisés, tels que le sans contact.

Surfant sur cette vague, le paiement instantané présente de nombreux avantages alliant modernité et simplicité pour compléter l'offre de paiement électronique actuelle :

#### 1. Simple et sécurisé

- 100% dématérialisé,
- Omnicanal : (par Internet, par téléphone, à distance, en face-à-face, etc.)
- Permet des contrôles préalables d'authentification du donneur d'ordre et la disponibilité des fonds
- Adapté à tous ces cas d'usage

#### 2. Instantané

Tandis que les paiements par cartes et les virements sont crédités en 24 à 48h, le crédit du paiement instantané au bénéficiaire est immédiat (< 10 secondes).

#### 3. Moins d'intermédiaires dans les transactions

En réduisant le nombre d'acteurs et d'étapes nécessaires à la réalisation des transactions, le paiement instantané pourrait contribuer à optimiser les coûts de traitement ou de transaction

#### 4. Substituable aux chèques

#### 5. Diminue l'utilisation du cash

Un développement des offres de paiement instantané de particuliers à particuliers avec une expérience client fluide pourrait contribuer à réduire significativement l'utilisation du cash dans ce type de transactions.

## Quels sont les principaux cas d'usage attachés à l'IP?

Le paiement instantané trouve des usages précis dans la relation entre particuliers ("peer-to-peer" ou "consumer to consumer"), entre entreprises (B2B), pour payer un artisan ou un commerçant, voire pour les administrations ou les services publics.

 Dans la relation entre particuliers, réaliser des remboursements entre amis (partager une addition, rembourser une avance, etc.), vendre des biens d'occasion entre particuliers ou faire des transferts et paiements urgents, sont les principaux cas d'usage identifiés par le paiement instantané car aujourd'hui l'offre de produits disponibles est essentiellement constituée du cash et du chèque.

Bien que d'autres alternatives digitales existent (PayPal, Lydia, etc.), elles reposent toutes sur le virement SEPA où le bénéficiaire est crédité après quelques jours.

Le paiement instantané offre pour ces cas d'usage une alternative digitale et sécurisée de règlements en temps réel propice à la substitution des moyens de paiements existants (cash et chèque) et à l'amélioration des alternatives digitales poussées par les « Fintechs » et pourrait constituer une véritable amélioration du quotidien des particuliers.



#### Illustration d'un cas d'usage pour le règlement entre particuliers

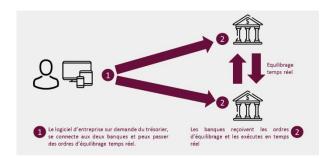
2. Dans la relation entre les professionnels et les particuliers, l'encaissement à la livraison de biens (commande internet) et de services (dépannage et prestation à domicile) pour les artisans ne disposant pas de solution d'acceptation de la carte bancaire est l'un des cas d'usage également adressé par le paiement instantané.

Le professionnel au même titre que le payeur (bénéficiaire du service), pourra dans ce cas d'usage, initier l'ordre de paiement en toute sécurité et l'ordre de paiement devra être validé ensuite par le payeur.



#### Illustration d'un cas d'usage pour l'encaissement à la livraison

- 3. Pour les entreprises, le paiement instantané offre de nombreuses possibilités pour améliorer leurs relations d'affaires sur plusieurs usages tels que :
  - Assurance: L'indemnisation en temps réel de l'assuré, en cas de sinistre, constitue une évolution majeure dans le service et la relation client.
  - Crédit à la consommation : Le recours à un crédit à la consommation peut être lié à une situation d'urgence. Réaliser en temps réel le transfert immédiat des fonds issus de crédit ou de réserves de crédit constitue une amélioration indéniable du service client.
  - Transport : Le monde du transport est confronté à des aléas qui occasionnent des remboursements totaux ou partiels des clients, mettre en œuvre des remboursements en temps réel constitue une proposition de valeur qui améliore le service.
  - Règlements d'urgence: Le paiement instantané permet d'améliorer la gestion des paiements liés à la relation entre l'entreprise et ses salariés. Il permet également d'améliorer les risques de pénalités liés au règlement des impôts et taxes et pourrait simplifier les modalités de gestion des recouvrements avec un règlement accéléré des contentieux.
  - Gestion de trésorerie : De ce point de vue, l'apport du paiement instantané va entraîner une forte transformation des pratiques. La suppression des cut off, la gestion des flux d'encaissements et de règlements en temps réel, le pilotage de la trésorerie en intraday vont constituer des vecteurs de la transformation entraînant une évolution significative de la gestion financière des entreprises.

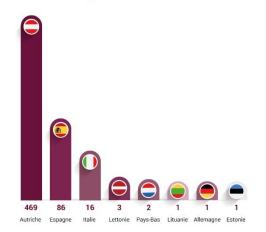


Optimisation de la trésorerie via un cash pooling instantané

## Où en sont les principaux acteurs bancaires Européens ?

Malgré le vœu de l'EPC de voir dès le 21 novembre 2017 les acteurs bancaires de l'espace unique des paiements en euro (SEPA) proposer le virement instantané, seuls les acteurs bancaires de 8 des 34 pays (dont l'Autriche, l'Espagne et l'Italie notamment) que compte la zone SEPA étaient en capacité de proposer ce mode de paiement dans leurs offres commerciales.

État des lieux au démarrage en novembre 2017



Plusieurs mois après son démarrage la tendance est positive et de nouveaux prestataires de services de paiement ont intégré les rangs. Ils sont issus de 8 autres pays membres du SEPA, ces nouveaux arrivants étendent le périmètre de ce nouvel instrument de paiement à 16 pays de la zone SEPA.

# Où en sont les banques françaises ?

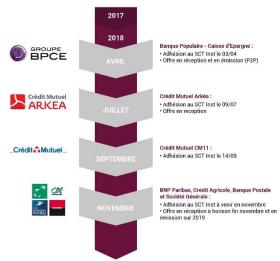
Absentes au lancement, les banques françaises vont devoir mettre les bouchées doubles pour combler leur retard sur leurs voisins européens en 2018. Les

grandes enseignes françaises adhèrent progressivement au « *Scheme STC Inst.* » afin d'intégrer le paiement instantané à leurs offres commerciales. Toutefois le déploiement de cas d'usage n'est cependant pas encore totalement effectif.

Pour se raccorder à « *SCT Inst* », les banques françaises doivent choisir sur quelle infrastructure s'appuyer car plusieurs acteurs se sont positionnés sur le créneau.

En France, la STET propose une solution avec un objectif pan-européen construit sur une mécanique de routage **SWIP** (Single Window for Instant Payment) pour atteindre les systèmes des autres pays et permettre ainsi aux enseignes de l'hexagone d'atteindre l'ensemble des banques européennes

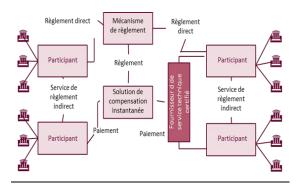
Macro-Planning d'adhésion des banques françaises au Schéma SCTInst



adhérentes au paiement instantané. Le développement de cette mécanique ayant pris du retard, l'atteignabilité dans toute l'Europe ne sera complète qu'en mi-2019

D'autres plateformes proposent des solutions de traitement des paiements instantanés, similaires à STET et déployées dans plusieurs pays européens à l'instar de **EBA Clearing, RT1, TIPS** (*développé par la BCE*).

Principes de fonctionnement de la solution RT1



# Quels enjeux pour les banques françaises ?

Si l'Instant Payment se présente comme une évolution à fort potentiel sur le marché des paiements, la capacité des banques Françaises à gérer les enjeux multiples soulevés par cette innovation conditionnera son adoption généralisée ainsi que la part de marché potentielle que peut espérer chaque acteur.

### 1) Permettre la diffusion et l'adoption de ce mode de paiement

La concurrence ayant un fort impact sur la mise sur le marché de nouveaux services, le Paiement Instantané ne peut être réellement compétitif que s'il est adopté par un grand nombre de Prestataires de Services de Paiement (PSP), favorisant ainsi les échanges à l'échelle des 34 pays de la zone SEPA entre particuliers (C2C), entre une entreprise et un particulier (B2C), ou entre deux entreprises (B2B).

En effet, si le paiement instantané apporte un potentiel de simplicité accrue pour les utilisateurs, cette nouvelle offre aura besoin, pour se développer et se démocratiser auprès du grand public et du commerce, "de règles d'acceptation communes en Europe, de parcours clients fluides et unifiés sans différence selon la banque".

L'offre sur ce nouveau produit de consommation n'en est encore qu'à sa phase de lancement voir de croissance pour bon nombre de banques sur les marchés européens. La maturité de celle-ci auprès de la clientèle européenne du secteur bancaire est attendue lorsqu'environ 80% des banques proposeront ce service.

#### 2) Rentabiliser cette nouvelle offre

**Quel modèle économique pour le paiement instantané ?** Telle est la question à laquelle doivent répondre les banques au moment de proposer cette nouvelle offre à leur clientèle.

Jusqu'ici, en contrepartie des services offerts par l'intermédiaire des moyens de paiement mis à disposition de leurs clients, les banques se rémunèrent essentiellement sur les frais prélevés sur chaque service bancaire qu'elle fournit au travers de ces moyens de paiement que ce soit à l'acte, au forfait ou à la commission (Retrait d'espèces, paiement par CB, paiement à l'étranger, etc...).

On peut donc penser qu'une introduction à titre gratuit du paiement instantané, sur un marché des moyens de paiement déjà mature et fourni, peut entraîner un manque à gagner non négligeable pour les banques en cas de succès de cette nouvelle offre auprès de leur clientèle. Proposer l'offre « Paiement Instantané » à titre payant revient donc également pour les banques à s'interroger sur son placement commercial vis-à-vis des moyens de paiement actuels mais également sur la rentabilité de cette offre vis-à-vis des offres actuelles.

#### 3) Sécuriser les transactions

Du fait de leur quasi-immédiateté et de l'irrévocabilité du paiement, les paiements instantanés ouvrent un potentiel risque accru de fraude; les montants transférés pouvant atteindre 15 000 euros, voire plus par accord bilatéral.

La première difficulté pour les banques sera donc d'anticiper les fraudes sur les paiements instantanés. A cette difficulté s'ajoutent des défis majeurs liés à la sécurisation des objets nomades, en particulier le smartphone mais aussi la sécurisation des bases de données qui permettent de réaliser et d'affiner les contrôles d'usage.

Cependant, en termes de sécurisation des transactions, les banques disposent d'atouts considérables pour contrecarrer les fraudeurs dont le développement d'une gestion très en amont du risque. Ainsi, les banques peuvent sécuriser les transactions avant même l'initiation de la demande de paiement par exemple via des modalités d'enregistrement des bénéficiaires basées sur une authentification forte et multi-modale (token, éléments biométriques etc...). De plus, des solutions d'initiation des transactions s'appuyant sur des technologies sécuritaires qui ont été développées permettent d'utiliser des proxys pour ne pas véhiculer les numéros de carte ou de compte réels.

Passées ces phases, plusieurs contrôles sont encore à la main de l'établissement (existence du compte bénéficiaire, solde disponible, pays du destinataire, canal d'acquisition et son niveau de sécurisation etc..) avant que le paiement ne soit effectué. Une des solutions apportées par l'intelligence artificielle est le développement de dispositifs de scoring reposant sur des algorithmes capables de combiner les données recueillies et d'évaluer le niveau de risque de la transaction associée sur la base de

caractéristiques précises (habitudes du client, localisation, matériel utilisé etc.)

4) Repenser la disponibilité des services bancaires sur une base 24/7/365

Permettre à sa clientèle d'émettre des paiements instantanés engage les banques à se doter d'une capacité à émettre des autorisations de paiement en temps réel 24/7/365. Il s'agit là d'une exigence majeure à mettre en œuvre dans un environnement où de nombreux « core banking systems » ne sont actuellement pas encore disponibles 24/7/365.

Cette exigence de disponibilité a également de nombreux impacts structurels qui nécessiteront une refonte du modèle de gestion bancaire, notamment concernant la gestion de la liquidité. En effet, la mise à disposition instantanée des fonds, socle du paiement instantané, engage les banques à un suivi en temps réel des positions de liquidité afin d'assurer une trésorerie opérationnelle et réactive.

D'autres impacts structurels sur la gestion humaine (équipes d'exploitation, charge de travail...) et sur la gestion technique et opérationnelle (gestion des défaillances, traitement et compensation fin de journée...) sont amenés à changer le modèle de gestion du paiement tel qu'il est conçu à ce jour.

#### Quelle conclusion?

Si les cas d'usages déjà identifiés pour l'Instant Payment sont multiples et permettent de se rendre compte du potentiel de ce nouveau canal, il est cependant probable qu'à court terme celui-ci gagne progressivement des parts de marché sans pour autant se substituer aux autres modes de paiement, notamment le cash qui montre une résilience dans un contexte de dématérialisation accéléré.

#### **VOTRE CONTACT**

DAMIEN SCHMITT
Senior Manager
+ 33 6 65 54 98 48
damien.schmitt@sia-partners.com

Laura Ruaudel
Supervising Senior Consultant
+ 33 6 81 18 57 51
Laura.ruaudel@sia-partners.com

Romary Siatou
Senior Consultant
+ 33 6 46 17 60 73
romary.siatou @sia-partners.com

#### A PROPOS DE SIA PARTNERS

Sia Partners est devenu en dix-neuf ans le leader des cabinets de conseil français indépendants. Cofondé en 1999 par Matthieu Courtecuisse, Sia Partners compte 1200 consultants pour un chiffre d'affaires de 200 millions d'euros. Le Groupe est présent dans quinze pays, les Etats-Unis représentant le deuxième marché. Sia Partners est reconnu pour son expertise pointue dans l'énergie, les banques, l'assurance, les télécoms et le transport.



#### **Abu Dhabi**

PO Box 54605 West Tower #605 Abu Dhabi Mall - UAE

#### **Amsterdam**

Barbara Strozzilaan 101 1083 HN Amsterdam -Netherlands

#### **Bruxelles**

Av Henri Jasparlaan, 128 1060 Brussels - Belgium

#### Casablanca

14, avenue Mers Sultan 20500 Casablanca -Morocco

#### Charlotte

401 N. Tryon Street 10th Floor Charlotte, NC 28202 - USA

#### **Doha**

PO Box 27774 Doha Tornado Tower #2238 West Bay - Qatar

#### Dubai

PO Box 502665 Shatha Tower office #2115 Dubai Media City Dubai - UAE

#### **Hong Kong**

23/F, The Southland Building, 48 Connaught Road Central Central - Hong Kong

#### Houston

800 Town and Country Blvd, Suite 300 Houston, TX 77024 - USA

#### Londres

2nd Floor, 4 Eastcheap London EC3M 1AE - UK

#### Luxembourg

7 rue Robert Stumper L-2557 Luxembourg

#### Lyon

3 rue du Président Carnot 69002 Lyon - France

#### Milan

Via Gioberti 8 20123 Milano - Italy

#### Montréal

2000 McGill College, Suite 600 Montreal QC H3A 3H3 -

#### **New York**

40 Rector St, Suite 1111 New York, NY 10006 – USA

#### **Paris**

12 rue Magellan 75008 Paris - France

#### Riyad

PO Box 502665 Shatha Tower office #2115 Dubai Media City Dubai - UAE

#### Rome

Via Quattro Fontane 116 00184 Roma - Italy

#### Singapour

137 Market Street #10-02 Grace Global Raffles

#### Tokyo

Level 20 Marunouchi Trust Tower-Main 1-8-3 Marunouchi, Chiyoda-ku